

→ from on page 3

représente aujourd'hui qu'environ un milliard d'euros par an. La Commission a assumé sans faillir la plus grande part de ce travail et a vu ses effectifs de traducteurs croître de 30 à environ 1 700 depuis 1958. À l'avenir, l'accumulation des données, des références et des alignements, et la multiplication des correspondances rendront inévitables de nouvelles avancées dans les modes de travail.

Le multilinguisme

Pour le service de traduction de la Commission, les transformations ont été profondes, tendant à en faire un service beaucoup plus efficace, intégré dans le processus politique, doté d'une stratégie fondée sur une analyse des besoins liés au multilinguisme et tournée vers l'ensemble de l'Institution. La DGT contribue ainsi à la politique du multilinguisme, nouvelle née à la Commission Barroso en 2004. Le multilinguisme traverse désormais tous les champs : économique, éducatif, culturel, et social. Il est sorti des bureaux de linguistes et des salles de classe. Gageons que cette prise de conscience du facteur langagier, intimement liée à la nécessaire gestion de la complexité dans un monde multipolaire et globalisé, nourrira toutes les autres politiques.

L'étude fait partie des efforts que la DGT consacre, en partenariat avec les écoles de traduction, les industries des langues, le monde éducatif et universitaire, pour mieux faire connaître la contribution de la traduction à la société européenne, pour améliorer son statut dans nos économies où elle demeure un des rares gisements d'emploi et où elle constitue une solution peu coûteuse lorsque la compétence linguistique adéquate fait défaut.

Pour plus d'information :

Coup d'œil sur 50 ans de traduction

Date : Adoption du régime linguistique de la CECA, repris par la Communauté économique européenne. L'allemand, le français, le néerlandais et l'italien sont les langues officielles et de travail.

1952 : L'acte de naissance du multilinguisme est établi. La Communauté économique européenne l'inscrit dans son tout premier règlement : le règlement 1/1958 du 15 avril 1958.

1958 : La Haute Autorité de la CECA s'installe à Luxembourg, la Commission CEE et la Commission Euratom à Bruxelles. Ce sont les premiers pas d'un service linguistique doté de quelque trente traducteurs.

1970 : La fusion des traités des trois Communautés, génère de grandes réflexions sur l'avenir de la traduction. La première direction linguistique (plus de 460 traducteurs et interprètes) est créée au sein de la DG Administration.

1973 : Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni entrent dans la CEE. Traduction et interprétation se séparent en deux directions. Le métier de traducteur n'existe pas vraiment et le recrutement, lent et difficile, génère les premiers goulots d'étranglement.

1978 : La Commission Jenkins préconise un recours flexible aux langues de travail par les parlementaires. Le site de Bruxelles compte 600 traducteurs.

1981 : Adhésion de la Grèce et traduction du traité en grec. La Commission compte plus de 1000 linguistes et l'interprétation devient un service distinct.

1985 : Le service de traduction est unifié entre les sites de Bruxelles de Luxembourg. Une grande direction transalpine est créée avec quelque 1100 personnes.

1986 : Adhésion de l'Espagne et du Portugal. Les sections linguistiques du Service de traduction sont dispersées à Bruxelles, rendant la coordi-

nation des travaux à peu près impossible.

1989 : La Commission adopte une ambitieuse communication sur la "Politique de la traduction". La traduction réunie quitte la DG Administration et s'installe au JECL. La traduction, jusque là organisée par sections linguistiques, bascule vers une organisation thématique axée sur les travaux des services clients.

1995 : Adhésion de l'Autriche, la Finlande et la Suède. La standardisation des documents et la constitution de vastes mémoires de traduction permettent de libérer le service de documents répétitifs.

1996 : Le seuil du million de pages par an est franchi, dont 18 % de traductions effectuées en externe.

2003 : Afin de gérer les neuf nouvelles langues, le service de traduction revient en à une organisation linguistique qui permet la flexibilité des travaux au sein d'équipes encore très restreintes de traducteurs. La DGT établit de petites antennes dans les capitales des nouveaux pays qu'elle dote des outils de traduction nécessaires pour la récupération de l'acquis dès l'acte d'adhésion.

2004 : L'Europe des 25. Une direction Stratégie de la traduction est créée pour s'occuper de la gestion de la demande, interne et externe, ainsi que de multilinguisme. Après l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, le service se dote d'une direction centrée sur les nouvelles fonctions de la traduction : la communication rapide et multilingue sur la Toile, la traduction des messages de l'institution pour le public local (« localisation ») et la coordination des petites antennes installées dans les capitales européennes, au sein des représentations de la Commission. La DGT s'organise pour mettre à disposition du nouveau Commissaire chargé du multilinguisme son savoir-faire de plus de cinquante ans, au contact avec le marché des industries des langues, avec les professionnels, terminologues, linguistes, et les spécialistes des technologies de l'information.

Lunchtime conference

Gender Equality and Discrimination in Europe



As part of the lunchtime debate series, on 8 June Dr. Myria Vassiliadou, Secretary General of the European Women's Lobby, gave an insightful and inspiring talk on gender equality and discrimination in Europe to staff in Brussels as well as through live video link up to Geel, Ispra, Petten and Seville. The objective was to raise awareness among staff about the current issues surrounding gender equality legislation in the EU. Despite making up three-fifths of all graduates, women in Europe are still facing discrimination in employment and are significantly underrepresented in business, politics and the media. Only 35% of MEPs and less than a quarter of national parliamentarians are women and out of all the presidents of Europe's largest companies, only 3% are women. High success rates in the classroom are not reflected in the world of work and in the sharing of power.

Part of this structural inequality

is reflected in the fact that 1 in 5 women has been a victim of domestic violence and every year some 500,000 women are sexually exploited and trafficked into Western Europe.

Gender equality and Anti-discrimination legislation and the EU to date

The first written legal basis for equality between women and men was in the 1957 Treaty of Rome, where the right to equality between women and men in relation to pay was enshrined and consequently built upon in relation to employment as a whole through different directives. However, looking at the current 17% gender pay gap, this protection against discrimination in relation to pay had insufficient

practical effect.

It wasn't until the late 90s, thanks to the Treaty of Amsterdam that equal treatment Directives started to move beyond the boundaries of employment and social security policies. Article 13 of the Treaty of Amsterdam created a sound legal basis for which non-discrimination legislation on the grounds of sex, racial or ethnic origin, religion or belief, disability, age or sexual orientation, could be developed beyond employment. It was also the first time discrimination in employment could be tackled on grounds such as sexual orientation.

As a result of the Treaty, a directive on gender equality in relation to goods and services was adopted

→ Continued on page 2

→ from on page 1



in 2004, and the Racial Equality Directive and the Employment Framework Directive which forbids discrimination on the basis of religion or belief, disability, age or sexual orientation, were adopted in 2000.

The proposed new Anti-Discrimination Directive

In July 2008, the Commission proposed a new anti-discrimination Directive in order to address some of the remaining gaps in legal protection on the grounds of religion or belief, disability, age and sexual orientation. If adopted the Directive would go some way to rectify the present shortfalls in legal protection for individuals who experience discrimination by

protection from discrimination across a wider number of areas outside of employment such as housing, health care and access to goods and services with regards to sexual orientation and also to age disability and religion.

What next?

However, there is still concern about the absence of a gender perspective in the proposed Directive and gaps in legislation in relation to sex-based discrimination.

Dr. Vassiliadou commented: "We hope that the Directive is adopted in its current form, but this won't solve the issue of existing gaps in the legal protection against sex discrimination in

education and media and social advantages, and secondly in terms of multiple discrimination and gender mainstreaming, we also hope that the issue of violence against women will be tackled at the EU level as soon as possible."

In addition, due to a single-ground approach to equality legislation in most European countries, the present legal framework does not address multiple discrimination, for example based on J.-M. T. both the grounds of both race and sex.

The Directive is currently in the negotiation stage, having passed through the European Parliament which adopted a Legislative Resolution in April 2009.

Florent Bernard from EGALITE (Equality for Gays and Lesbians in the European institutions), who organised the conference commented:

"We are planning to organise a set of conferences on equality and discrimination on other types of grounds, in addition to LGBT issues: gender was the first. Our philosophy is that any type of discrimination concerns us all and many citizens face multiple discrimination. If you defend human rights you defend them all."

DG EMPL Gender Equality site <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=418&langId=en>

European Women's Lobby www.womenlobby.org

EGALITE www.egalite-online.eu

+ TEXT TEXT

La Traduction à la Commission 50 ans d'histoire

La Direction générale de la traduction (DGT) a récemment présenté une étude sur « La traduction à la Commission européenne: 1958-2010 ». Mené en interne, l'objectif de ce travail est de retracer, pour la première fois, l'évolution de la traduction à la Commission depuis ses débuts, il y a déjà plus d'un demi-siècle. Il vise également à rappeler que le multilinguisme a été parmi les tout premiers principes de la communauté de paix et de démocratie voulue par les Pères fondateurs et que celui-ci est à l'origine de l'adoption du régime linguistique de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, repris par la Communauté économique européenne. Aujourd'hui, le règlement 1/58 du 15 avril 1958 reste au cœur d'une UE dotée de 23 langues officielles et de travail. Il garantit aux citoyens européens l'accès dans leur propre langue aux documents législatifs et aux principaux documents politiques de l'UE, et aux Etats membres une contribution efficace au processus de décision politique de l'UE.

A la découverte de notre héritage

L'étude de la DGT est le résultat des recherches menées dans les archives historiques de la Commission et des contributions apportées par plus de 70 collègues. Ses conclusions, rendues publiques dans le but de faire connaître une partie méconnue de notre héritage, ont par ailleurs été discutées par une table ronde composée de grands témoins



Text text text text

de cette histoire commune – de hauts fonctionnaires européens ainsi que de représentants du monde universitaire, spécialistes des langues et de l'histoire européenne. Le débat a permis de dégager un large consensus sur le rôle de la traduction dans le fonctionnement de la Commission et sur l'importance du règlement 1/58, fondement du multilinguisme dans les institutions. Il a également épinglé le « syndrome de Babel » qui fait de la traduction un mal, peut-être inévitable mais au coût excessif, et en tout état de cause, une contrainte – celle des langues – et une barrière à la communication instantanée.

Au contraire, il s'agit de rétablir une juste perception de la traduction en tant que médiation respectueuse de la diversité linguistique et culturelle et garante d'une communication riche, proche de la réalité sociologique, juridique et économique de nos sociétés, et qui nourrit la capacité d'innovation de l'Union mise en exergue

par l'Agenda 2020. L'histoire du service de traduction démontre en outre que les adaptations nécessaires ont toujours été menées à bien et que le coût de la traduction est tout à fait soutenable.

Des profondes transformations

L'étude souligne l'évolution du service de traduction de la Commission amené à adapter les messages des Institutions non seulement aux différents publics nationaux mais aussi à des supports de communication en constant développement, dont l'Internet. Un regard en arrière permet de constater que, pour s'adapter à l'arrivée régulière de nouvelles langues, l'UE a mis en place un vaste dispositif linguistique entre toutes les institutions, pour un coût très modeste : quelque 1 % du budget communautaire aujourd'hui et moins de 1/10000 du produit intérieur brut de l'UE. En effet, le coût de la traduction et l'interprétation, tous services linguistiques inclus, ne

→ Continued on page 4